

J. M. J. A.

PENSIONNAT
DES
VRSVLINES DV SACRÉ-COEVRE
DE PÉRIGVEUX.

PROSPECTVS.

L'Ordre de Sainte-Vrsule a été fondé au xvi^e siècle pour travailler à l'éducation des jeunes filles. Cet Institut, approuvé et bénit par les Souverains Pontifes, s'est répandu dans toutes les parties du monde, et partout les familles chrétiennes se sont empressées de confier leurs enfants aux religieuses Vrsulines.

Établies à Périgueux en 1642, elles durent, comme toutes les autres communautés religieuses, disparaître à l'époque des grandes commotions révolutionnaires du siècle dernier. Lorsque la paix eut été rendue à l'Église et à la France, les dernières survivantes de ces vénérables exilées se réunirent pour recommencer leur œuvre, et retrouvèrent bientôt la confiance et la sympathie dont elles avaient été entourées avant leur dispersion. Celles qui leur ont succédé continuent le même ministère, et s'efforcent d'inspirer les mêmes sentiments.

CONDITIONS PHYSIQUES ET HYGIÉNIQUES
DE L'ÉTABLISSEMENT.

Le Monastère de Sainte-Vrsule du Sacré-Cœur est situé au centre de la ville, au milieu d'un jardin spacieux et de beaux ombrages. C'est là que les élèves prennent leurs récréations et peuvent se livrer à des jeux propres à fortifier leur santé. Un gymnase

est installé dans une cour voisine du parc. Un large cloître, qui entoure la cour intérieure, offre aux élèves, pendant l'hiver et les jours pluvieux, un lieu agréable et sain pour leurs amusements. Rien, du reste, n'a été négligé pour leur procurer tout ce que l'on peut désirer sous le rapport de la salubrité, du bon ordre et même de l'agrément. Plusieurs salles de bains sont mises à leur disposition ; l'eau de la ville est distribuée à tous les étages.

La nourriture est saine et variée. La santé des enfants est l'objet d'une sollicitude toute maternelle. En cas de maladie, elles sont entourées des soins les plus assidus : les parents sont immédiatement prévenus, et ont toute facilité pour voir leurs enfants à l'infirmerie.

ÉDUCATION.

L'éducation de la jeunesse étant la vocation spéciale des Religieuses de Sainte-Vrsule, il est inutile de dire qu'elles y consacrent, avec un dévouement sans bornes, leurs soins affectueux, leur vigilance assidue, leurs efforts les plus constants.

Inspirer aux jeunes filles qui leur sont confiées l'amour et la pratique d'une piété solide et aimable, cultiver les qualités de leur cœur et en détruire les défauts, orner leur esprit des connaissances les plus utiles, donner aux familles des enfants vraiment dévouées, à la société des femmes solidement chrétiennes, tel est le but qu'elles se sont proposé, et que, sans relâche, elles s'efforcent d'atteindre.

Les pensées de la foi, une noble émulation, un louable désir des récompenses, le regret et la confusion de la faute commise, sont les grands moyens que les maîtresses mettent en usage pour triompher des obstacles qu'elles rencontrent dans l'éducation des enfants.

Elles ne perdent jamais de vue les élèves, président à tous leurs jeux, et quatre, au moins, couchent dans leurs dortoirs.

L'ordre et l'économie sont l'objet d'une attention spéciale ; les élèves tiennent une note exacte de leurs petites dépenses, toujours réglées par les maîtresses elles-mêmes, qui veillent à ce qu'il ne s'en fasse jamais d'inutiles.

ENSEIGNEMENT.

L'étude de la religion occupe la place importante qu'elle mérite ; les jeunes enfants qui doivent faire leur première communion reçoivent une préparation particulière.

Le pensionnat est divisé en neuf classes, y compris les deux cours préparatoires aux Brevets.

La répartition des études a été faite d'après les derniers programmes officiels de l'enseignement.

On donne chaque jour des leçons d'ouvrages manuels : Couture, Raccommodage, Broderie, Dentelle, Fleurs artificielles, etc., etc.

MOYENS D'ÉMULATION.

Les notes et compositions hebdomadaires, les Concours trimestriels dont le résultat est envoyé aux parents, les Cartes de mérite, les Témoignages de satisfaction, le Tableau d'Honneur, les Cordons d'Honneur, les Médailles de Sagesse, les Couronnes et les Prix de la fin de l'année sont les moyens employés pour inspirer aux élèves l'amour et l'habitude du travail.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Outre les grandes vacances, il est accordé quelques jours de congé au premier de l'an et dix jours à Pâques, du Samedi-Saint au mercredi de Quasimodo.

Les sorties ont lieu avec le Père, la Mère, ou toute personne autorisée par eux le 2^e jeudi de chaque mois, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Les jours et heures de parloir sont le Dimanche et le Jeudi, de midi à une heure, les parents qui habitent la campagne sont admis le Mercredi, à la même heure.

L'extrait de Baptême est exigé à l'entrée de l'élève, ainsi qu'une attestation de bonne conduite, si elle vient d'une autre maison d'éducation.

CONDITIONS.

Prix de la pension.....	500 francs.
Prix de la demi-pension	250 —
Prix de l'Externat pour les élèves au-dessus de 12 ans.	100 —
— — — au-dessous de 12 ans.....	70 —

Les trimestres se paient d'avance, Aucune déduction ne sera faite pour une absence moindre d'un mois. On fait pour deux sœurs une remise de 50 francs sur la pension de chacune. Les frais de maladie, les visites du médecin, les livres classiques et les fournitures de bureau sont à la charge des parents.

Les prix des leçons d'arts d'agrément sont ainsi fixés :

Dessin, par mois.....	5 ^f	Piano, par mois	12 ^f
Langues étrangères.....	10	Location des pianos	2
Musique vocale.....	3		

VNIFORME ET TROVSSEAV.

Un couvert d'argent ou de roulz.	Trente-six mouchoirs de poche.
Une timbale ou un verre.	Six paires bas de laine, douze paires bas de coton.
Un couteau de table.	Six jupons.
Un démêloir.	Six pantalons blancs.
Un peigne fin.	Deux pantalons noirs pour l'hiver.
Brosses à peignes, à habits, etc.	Deux pantalons de toile grise pour l'été.
Douze serviettes de table et douze de toilette.	Deux robes noires et un manteau d'hiver selon le modèle fourni par l'établissement.
Trois paires de draps.	Un chapeau d'hiver et un chapeau d'été dont la forme et la garniture seront indiquées aux parents.
Les couvertures nécessaires, dont une de coton blanc.	Deux tabliers de laine noire pour la classe.
Douze chemises.	Bottines, souliers, pantoufles sans talons.
Six camisoles ou chemises de nuit.	Gants noirs, capulet noir, ruban noir pour cravate.
Douze cols blancs unis.	
Six paires de manchettes blanches.	
Six bonnets de nuit.	

Le trousseau pourra être modifié suivant les circonstances. Tous les objets du trousseau doivent être marqués au numéro de l'élève.

VU ET APPROUVÉ :

† N. JOSEPH, *Évêque de Périgueux et de Sarlat.*

Périgueux, le 10 août 1884.

